

*Pour l'intérêt général de SoLocal Group
et de ses parties prenantes*

COMMUNIQUÉ

Paris, le 17 juin 2016

**L'Association RegroupementPPLOCAL
interpelle les responsables politiques
et le Tribunal de Commerce
sur le dossier SoLocal Group**

Conformément à sa mission de défense des actionnaires de SoLocal Group et plus largement à sa volonté de restauration d'un Pacte social d'entreprise équilibré entre les différentes parties prenantes - *actionnaires, créanciers, salariés, dirigeants...*-, l'Association RegroupementPPLOCAL et ses membres ont pris de nouvelles initiatives en s'adressant aux responsables politiques ainsi qu'au Tribunal de Commerce :

- **Une Lettre ouverte a été adressée au Ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique, Emmanuel Macron, et publiée sur le site regroupementpplocal.com**, pour attirer son attention sur le cas de SoLocal Group et lui demander d'intervenir dans ce dossier symptomatique des dérives d'une certaine finance et d'une certaine gouvernance, nuisibles à l'économie française et de soutenir les « Français qui prennent des risques avec leur épargne » à savoir les actionnaires individuels, dont il loue l'utilité pour l'économie du pays (copie en annexe).
- **Les Adhérents de l'Association ont alerté les Parlementaires** ainsi que des membres de la **Commission Européenne** de la situation.
- **Le Président du Tribunal de Commerce a été saisi par l'Association d'une demande de consultation** sur toute procédure ou nouveau plan de refinancement qui pourraient être soumis au Tribunal.

D'autres initiatives sont actuellement en cours de préparation, l'Association RegroupementPPLOCAL étant déterminée à faire respecter le droit et la morale dans l'entreprise dont ses membres sont les actionnaires.

L'Association, forte de plus de 900 adhérents, appelle tous les actionnaires de SoLocal Group à rejoindre ses rangs et à se tenir informés sur son site www.regroupementpplocal.com.

Contact Presse

Par mail : presse.regroupementpplocal@gmail.com

Par téléphone : Baudoin de Pimodan au ~~07 82 45 16 67~~

A propos de la position de l'Association

Pour mémoire, l'Association RegroupementPPLOCAL considère que :

- des manquements ont été observés ces derniers mois en termes d'information financière, qui ont fait plonger le cours de 15 euros en mai 2015 à 6 euros début février 2016 et enfin à 3 euros à la suite du communiqué du 19 mai 2016 annonçant une probable opération sur le capital ;
- le projet de plan de désendettement avec augmentation de capital déjà annoncée comme fortement dilutive constitue un risque majeur de spoliation des actionnaires et des actionnaires salariés compte tenu du niveau anormalement bas atteint par le cours, alors que d'autres solutions doivent pouvoir être trouvées pour traiter un sujet inscrit à l'agenda 2018, sans caractère d'urgence ;
- des questions légitimes se posent sur la sincérité des comptes, en particulier 2015, exprimées auprès des Commissaires aux Comptes et restées à ce jour sans réponse ;
- des rémunérations excessives au regard de l'évolution du cours de l'action ont été accordées à l'équipe dirigeante par le Comité des Rémunérations ;
- le report de l'Assemblée Générale Ordinaire décidé par le management et artificiellement justifié empêche les actionnaires de SoLocal Group de statuer en Assemblée sur les comptes 2015, de refuser comme ils en ont le droit les projets actuels, et de proposer comme prévu des résolutions visant à renouveler le Conseil d'Administration, spécifiquement son Président et son Comité des rémunérations.

A propos de l'Association RegroupementPPLOCAL

RegroupementPPLOCAL est une association créée le 22/03/2016 pour formaliser l'action d'un regroupement spontané d'actionnaires de SoLocal Group à la suite de la publication des comptes 2015. Animée par Alexandre Loussert, 35 ans, détenteur d'actions SoLocal Group à titre personnel, RegroupementPPLOCAL fédère en juin 2016 plus de 900 membres qui constituent collectivement le premier actionnaire de l'entreprise. A travers son site www.regroupementpplocal.com, l'Association permet à chacun de s'informer, d'échanger et d'agir pour faire respecter les droits des actionnaires, en particulier des actionnaires individuels qui détiennent l'essentiel des 88% du capital de SoLocal Group aujourd'hui dans le public. RegroupementPPLOCAL défend une vision équilibrée du contrat social à mettre en œuvre entre les différentes parties prenantes de l'entreprise. Détentrice de 50 actions SoLocal Group inscrites au nominal dans les livres de la Société, l'Association entend participer activement à sa vie sociale, notamment en soumettant à l'Assemblée des Actionnaires les résolutions complémentaires nécessaires à une meilleure défense des droits des actionnaires et en coopérant dès que possible avec d'autres de ses parties prenantes, actionnaires salariés ou institutionnels. L'Association est animée par des bénévoles et peut être soutenue dans son action via www.helloasso.com ou en envoyant un chèque à l'ordre de RegroupementPPLOCAL - 3 rue Jules Ferry 92400 Courbevoie

Pour suivre l'actualité, participer ou nous soutenir

Les actionnaires de SoLocal Group souhaitant s'informer ou adhérer à l'Association peuvent entrer en contact via le site www.regroupementpplocal.com ou par courrier au siège de l'Association RegroupementPPLOCAL 3 rue Jules Ferry 92400 Courbevoie.

ANNEXE



Monsieur Emmanuel Macron
Ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique
Ministère des finances - Bercy
139, rue de Bercy
75572 Paris Cedex 12

Paris, le 16 juin 2016

Monsieur le Ministre,

Vous avez à plusieurs reprises défendu dans les médias « ces Français qui prennent des risques avec leur épargne ». C'est notre cas et le dossier SoLocal Group dont nous sommes actionnaires vous offrira certainement l'occasion d'agir conformément à vos convictions.

Près de 900 actionnaires de SoLocal se sont spontanément regroupés en association depuis le mois de mars dernier pour manifester leur indignation devant la rupture du pacte social qui lie toute société à ses actionnaires comme il la lie à ses salariés et à ses autres parties prenantes. Les actionnaires de SoLocal, principalement des actionnaires individuels, ont effectivement pris des risques importants pour soutenir l'un des leaders de la communication digitale de notre pays. Ils ont accompagné l'ex-PagesJaunes tout au long de sa transformation qui a fait de l'ancien distributeur de l'annuaire papier une société ayant réussi sa mutation vers le numérique, une entreprise dynamique qui emploie plus de 4200 personnes, aide les professions libérales, les artisans et les commerçants à être référencés sur Internet ; une société qui réalise un chiffre d'affaires de près de 900 millions € avec une situation opérationnelle saine et sans problème de liquidité ; enfin, comme il se doit, une société qui paye ses impôts en France.

Notre association RegroupementPPLOCAL a alerté, à plusieurs reprises, l'Autorité des Marchés Financiers sur les dérives du management de la société.

Comme vous le savez, puisque le Directeur général de Solocal se plaint à dire que vous avez une bonne connaissance de ce dossier, après un LBO organisé en 2006 par des fonds anglo-saxons avec l'aide d'un pool bancaire complaisant qui a fait glisser un endettement déraisonnable de 2,3 milliards d'Euros sur SoLocal, la société a fait l'objet en 2014 d'un plan de restructuration de sa dette pour l'allonger jusqu'en 2018. Ce plan de restructuration, pour lequel, des banques conseils prestigieuses ont encaissé 35 ME d'honoraires, impliquait l'apport par les actionnaires de 440 millions d'Euros destinés à rembourser les créanciers ; augmentation de capital réalisée sur la base d'un cours de souscription de 15 euros soit le vingtième de la valeur de l'action à l'issue du LBO de 2006.

Les actionnaires, confiants dans les déclarations des dirigeants et dans la capacité des banques conseils à mettre en place une restructuration crédible du bilan, sous l'égide du Tribunal de commerce de Nanterre, ont parfaitement rempli leur devoir et apporté ces 440 ME à la société alors que dans le même temps, le seul effort demandé aux créanciers était un report de quatre ans de leur échéance de recouvrement ; effort en échange duquel elles ont su obtenir des taux de rémunération de leur prêt significativement plus élevés que les taux usuels du marché, ainsi que des clauses annexes (« covenants ») qui, de fait, empêchent la société de se développer.

Aujourd'hui, alors que tous les chiffres opérationnels sont en ligne avec les objectifs fixés au management par le Conseil d'Administration, que les résultats 2015 ont été publiés et approuvés par les commissaires aux comptes, le Conseil d'Administration a décidé de reporter à septembre prochain l'Assemblée Générale des actionnaires destinée à approuver les comptes de l'exercice 2015 au motif d'une nouvelle restructuration de la dette financière ; la Société a d'ailleurs indiqué que l'opération envisagée diluerait à nouveau massivement les actionnaires par l'arrivée d'un nouvel investisseur au capital de la société et ceci sur la base d'un prix de souscription ridiculement faible, égal au cinquième du prix de souscription de celui de l'augmentation de capital de mars 2014 ou de celle proposée un an plus tard aux salariés, à 16,80 euros. Des conditions nécessairement proches d'un cours de bourse avoisinant aujourd'hui 3 euros, explicable non par les résultats de la société, mais par la seule communication étonnamment anxiogène développée par le management au cours des neuf derniers mois.

Ce nouveau projet, loin de s'imposer à court terme ou d'être la seule voie possible pour desserrer la contrainte financière pesant sur l'entreprise, est, à juste titre, ressenti comme une trahison puisqu'il laminerait de nouveau les actionnaires de SoLocal qui ont injecté 440 millions € dans le Groupe il y a deux ans.

Vous avez exprimé à l'occasion du colloque de l'ANSA, votre regret devant la désertion progressive des épargnants dans le financement des entreprises ; au regard de cette légitime préoccupation, Solocal est le cas d'école par excellence :

- des actionnaires petits porteurs , représentant plus de 80% du capital , ayant vu leur société endettée non pas pour financer des investissements mais pour permettre le désendettement d'actionnaires financiers anglo saxons et ceci avec la complaisance des banques prêteuses;
- des actionnaires acceptant, en mars 2014, de prendre leur pertes et de réinvestir de façon significative leur épargne se reposant sur les déclarations des dirigeants et sur le fait que cette restructuration avait été menée sous l'égide des magistrats du Tribunal de commerce et avec l'appui de banques d'affaires prestigieuses;
- des actionnaires qui, deux ans plus tard, alors que rien dans les chiffres opérationnels de la société ne le justifie et que la société a encore près de deux ans pour négocier avec ses créanciers, apprennent qu'ils vont quasiment perdre le peu qu'il leur reste de leur investissement initial au bénéfice de nouveaux investisseurs dans le cadre d'un

projet sur lequel il ne sont pas consultés et sans qu'aucune précision ne leur soit d'ailleurs apportée.

C'est à juste titre que les épargnants hésitent à investir leurs économies, à travers le marché boursier, dans le financement du développement des entreprises. Les règles y deviennent opaques et la spéculation favorisée par les ventes à découvert sans que celles-ci ne contribuent en aucune façon à l'économie réelle; spéculateurs qui d'ailleurs, habilement, réussissent à transformer des créances, acquises à bon compte, en actions de la société sur la base de cours qu'ils ont contribué, dans le même temps, à dévaloriser par leur ventes à découvert.

Voici avec SoLocal un cas d'école bien réel, symptomatique de cette finance casino... que l'on croyait devenue l'ennemie de l'actuel gouvernement.

D'autres solutions aujourd'hui existent pour Solocal et qui éviteront de donner un nouveau signe négatif aux "petits épargnants" si nécessaires au financement de nos entreprises ; solutions qui respectent les droits de chacune des parties prenantes.

Vos déclarations, Monsieur le Ministre, nous laissent espérer que vous tiendrez à faire du cas Solocal un exemple qui prouvera l'intérêt du Gouvernement à conforter les épargnants dans leur envie d'investir leur épargne dans l'économie réelle sans crainte de la voir confisquée par des méthodes de tricheurs.

Notre association se tient à votre disposition ou celle de vos collaborateurs si vous jugez utile de vous intéresser à ce qui précède.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Alexandre Loussert
Président de RegroupementPPLOCAL

Association RegroupementPPLOCAL - 3 rue Jules Ferry - 92400 Courbevoie
Courriel : regroupementppsolocal@gmail.com
<http://www.regroupementpplocal.com>

3